



REGLEMENT PARTICULIER COUPE DE NORMANDIE

+16ans et JEUNES

Saison 2026-2027

Table des matières

1. Commission d'organisation.....	2
2. Titres.....	2
3. Licences et qualifications.....	2
4. Organisation des rencontres	2
5. Choix des terrains.....	2
5.1 Coupe de Normandie +16ans et -19ans	2
6. Arbitrages	3
6.1 Coupe de Normandie +16ans et -19ans	3
7. Délégués.....	3
8. Discipline	3
9. Feuilles de match.....	3
10. Litiges.....	3
11. Cas non prévus.	3
12. Coupe de Normandie +16ans.....	4
12.1 Engagements.....	4
12.2 Composition de l'équipe.....	4
12.3 Formule de l'épreuve.....	4
♦ Calendrier 2025/2026	4
12.4 Durée des rencontres	5
12.5 Surclassement.....	5
13. Coupe de Normandie -19ans.....	5
13.1 Engagements.....	5
13.2 Composition de l'équipe	5
13.3 Formule de l'épreuve.....	6
♦ Calendrier 2025-2026	6
13.4 Durée des rencontres	6



1. Commission d'organisation.

La Commission de la Coupe de Normandie et de la super Coupe de Normandie est composée par des membres de la COC régionale.

Elle est chargée, en collaboration avec le Président de la Commission Sportive Territoriale, de l'organisation et de l'administration de la compétition.

2. Titres

La Ligue de Normandie organise chaque saison une épreuve appelée **Coupe de Normandie** réservée aux équipes régionales **+16 ans masculines / féminines**, et **-19ans masculines et féminines**

Un trophée et une dotation du partenaire de la Ligue « HN SPORT » seront remis aux vainqueurs et aux finalistes.

3. Licences et qualifications

Les dispositions sont celles des règlements généraux fédéraux concernant la Coupe de France à l'exception de la règle sur les mutés et étrangers : ne peuvent figurer sur la FDME que 5 licences autres que A et UEA.

4. Organisation des rencontres

L'organisation des rencontres est assurée par le club recevant. Les matchs ont lieu aux dates fixées par le calendrier général des compétitions. Les matchs doivent commencer à l'heure indiquée sur la conclusion de match. L'horaire des rencontres est celui prévu par les règlements généraux.

En cas d'absence de l'une des équipes, le forfait peut être réclamé par l'équipe présente sur le terrain et constaté par l'arbitre.

Les dispositions des règlements généraux de la FFHB concernant le forfait dans les compétitions officielles, paragraphe « forfait isolé » doivent être appliquées avant le constat définitif du forfait.

Forfaits déclarés : voir articles 9 et 10 du Règlement Général des Compétitions Régionales 2026-2027. Cependant, tous forfaits d'un club en Coupe de Normandie entraînent les frais dus à ce forfait.

5. Choix des terrains

5.1 Coupe de Normandie +16ans et -19ans

Le club situé hiérarchiquement à l'échelon le plus bas reçoit, jusqu'au 2^{ème} tour inclus. En cas d'égalité de niveau, le club tiré en premier reçoit. Si le club tiré en premier n'est pas en mesure de recevoir alors l'ordre de la rencontre est inversé.

Les 1/2 finales / finales +16ans et la finale -19ans ont lieu le même jour sur 1 site disposant de deux à proximité. Elles se déroulent selon le calendrier établi par la Commission Sportive Régionale. Un appel à candidatures pour l'organisation des finales sera envoyé aux clubs en cours de saison. Les clubs doivent répondre à un cahier des charges fourni par la COC chaque saison.



6. Arbitrages

6.1 Coupe de Normandie +16ans et -19ans

Les arbitres sont désignés par la Commission Territoriale d'Arbitrage.

En cas d'absence d'arbitre, les dispositions inscrites dans les règlements généraux fédéraux sont appliquées.

Les frais d'arbitrage sont à régler sur place par le club recevant, avant le début de la rencontre.

Les frais d'arbitrage sur les 1/2 finales et la finale de la Coupe de Normandie +16ans et la finale -19ans sont pris en charge par la Ligue.

7. Délégués

Un délégué de la COC sera présent

- ✓ aux 1/2 finales et finales +16 ans
- ✓ la finale -19ans.

Un délégué peut être désigné par la CTA à partir des 1/2 finales -19ans

8. Discipline

Le pouvoir disciplinaire est exercé selon les dispositions des articles du règlement disciplinaire fédéral. L'organisme de première instance est la Commission Régionale de Discipline.

9. Feuilles de match

Se référer à l'article 6 des règlements généraux des compétitions régionales.

10. Litiges

Toute réclamation doit être formulée dans les formes prescrites par les règlements généraux de la FFHB.

L'examen des litiges est assuré par la Commission des Réclamations et Litiges de la Ligue de Normandie

11. Cas non prévus.

Les cas non prévus au présent règlement sont de la compétence de la COC.



12. Coupe de Normandie +16ans

12.1 Engagements

La Coupe de Normandie Régionale est ouverte à tous les clubs dont l'équipe première masculine ou féminine évolue en championnat régional et affiliés de Normandie. Peuvent participer les équipes réserve de Nationale évoluant dans les championnats régionaux, sur volontariat.

Les équipes ne souhaitant pas participer à la coupe de Normandie, peuvent se désister avant le 09 Aout 2026 en renseignant le formulaire en ligne.

Les équipes se retirant de la compétition après le tirage de cette compétition seront déclarées Forfait.

Les prescriptions du présent règlement s'appliquent à tous les clubs engagés.

L'inscription d'un club peut être refusée ou annulée par la Ligue au 1^{er} septembre, si le club n'est pas à jour de ses cotisations fédérales.

Il ne peut y avoir **qu'une seule équipe par club** engagée en Coupe de Normandie régionale.

Les clubs conventionnés peuvent s'engager en Coupe de Normandie :

- ✓ Si la convention s'engage, les clubs membres ne peuvent pas jouer la Coupe de Normandie.
- ✓ Si la convention ne s'engage pas, les clubs membres peuvent jouer la Coupe de Normandie.

Les droits d'inscription en vigueur seront à régler à réception de la facture.

12.2 Composition de l'équipe

Le club peut aligner 14 joueurs ou joueuses sur la feuille de match.

Tous joueurs **et joueuses** ayant participé à une journée de championnat National **+16ans féminin ou masculin** ne peuvent participer à la Coupe de Normandie.

12.3 Formule de l'épreuve

♦ Calendrier 2026/2027

L'inscription des équipes est automatique. Un formulaire de désistement est à renseigner avant le 09 aout 2026 pour les équipes ne souhaitant pas participer. Délai de rigueur.

Pour les réserves d'équipes Nationale, un mail de participation est à envoyer à la COC avant le 09 aout 2026.

Pour l'organisation des différents tours, voir le calendrier général des compétitions.

Aucun report ne sera autorisé, seule la Commission sera habilitée à modifier le calendrier.

La Coupe de Normandie est une compétition à élimination directe pour toutes les équipes par tirage au sort.

Sous réserve du calendrier sportif, organisation des 1/2 finales et finales Masculines et Féminines le **jeudi 06 mai 2027** sur 2 sites ou 1 site avec 2 gymnases de proximité, appel à candidatures auprès des clubs pour l'organisation.

Jusqu'au 2^{ème} tour de la compétition l'équipe évoluant au plus bas niveau recevra la rencontre.

A niveau égal la première équipe tirée au sort recevra.



12.4 Durée des rencontres

Du 1^{er} tour et jusqu'au 1/4 de finales, la durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 min (repos 10 min).

Pour les 1/2 finales et les finales qui se dérouleront le même jour, la durée des matchs est de 2X25 min avec pause de 5min

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire dans les matchs de Coupe de Normandie, il y a lieu de procéder directement à l'épreuve des tirs au but (voir règlement fédéral).

12.5 Surclassement

Joueurs et joueuses surclassé(e)s

La Coupe de Normandie est une épreuve régionale, conformément au règlement de la Coupe de France **régionale** Masculine et Féminine (article 15), les joueurs de 16 ans ou les joueuses de 15 ou 16 ans dont **le sur classement régional** ne sera pas validé dans GestHand la veille du match, ne pourront pas participer à la Coupe de Normandie sous peine de match perdu par pénalité.

13. Coupe de Normandie -19ans

13.1 Engagements

Coupe de Normandie Régionale -19 ans est ouverte à tous les clubs affiliés de Normandie inscrit dans le championnat moins de 19 ans

Peuvent participer les équipes -19 ans Masculin et Féminines non inscrit en championnat sur volontariat.

L'engagement pour la Coupe de Normandie -19 Ans est automatique si le club est engagé en championnat de Normandie. Le désistement à cette compétition doit être envoyé par mail à la Ligue de Normandie. 5900000.coc@ffhandball.net

Les équipes se retirant de la compétition après le tirage de cette compétition sera déclarées Forfait.

Les prescriptions du présent règlement s'appliquent à tous les clubs engagés.

Il ne peut y avoir **qu'une seule équipe par club** engagé en Coupe de Normandie régionale.

Les clubs conventionnés peuvent s'engager en Coupe de Normandie :

Si la convention s'engage, les clubs membres ne peuvent pas jouer la Coupe de Normandie.

Si la convention ne s'engage pas, les clubs membres peuvent jouer la Coupe de Normandie.

Les droits d'inscription pour la saison 2026/2027 seront gratuit afin de promouvoir cette catégorie d'Age.

13.2 Composition de l'équipe

Le club peut aligner 14 joueurs ou joueuses sur la feuille de match.

Un joueur dont l'équipe a été éliminée ne peut intégrer par la suite une équipe de catégorie inférieure.

Tout joueur ayant participé à une journée de championnat National ne peut participer à la Coupe de Normandie.



13.3 Formule de l'épreuve

♦ Calendrier 2026-2027

Inscription automatique et avant le 05 octobre 2026

Pour l'organisation des différents tours, voir le calendrier général des compétitions.

Aucun report ne sera autorisé, seule la Commission sera habilitée à modifier le calendrier.

Sous réserve du calendrier sportif, organisation de la finale Masculines et Féminines le **jeudi 06 mai 2027** sur 2 sites ou 1 site avec 2 gymnases de proximité, appel à candidature auprès des clubs pour l'organisation.

13.4 Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 min (repos 10 min).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire dans les matchs de Coupe de Normandie, il y a lieu de procéder directement à l'épreuve des tirs au but (voir règlement fédéral).

Patrick DEMAIRE

Président de la Commission Sportive Régionale